

Conseils pour une RSE au service des entreprises du tertiaire

1. La responsabilité du secteur tertiaire

S'ajoutant aux obligations légales, les exigences de l'opinion publique poussent les entreprises à agir en faveur du développement durable. Mais l'industrie n'est pas la seule concernée par la protection de l'environnement. Le secteur tertiaire commence à prendre conscience de la nécessité d'adopter un comportement responsable. Limiter l'impact environnemental de son activité, améliorer la santé des collaborateurs et leur sécurité au travail... Tels sont les objectifs que le [Cabinet Lamy Environnement](#) propose aux entreprises d'atteindre, en les aidant à entreprendre une [démarche de RSE \(Responsabilité Sociale de l'Entreprise\)](#).

A travers une opération "Siège Exemplaire", de nombreuses entreprises de service réfléchissent à des solutions pour faire des économies d'énergie, maîtriser la gestion des déchets et des effluents, limiter les nuisances liées aux déplacements et transports. Mais les actions d'amélioration de la [RSE](#) ne sont bénéfiques, que si les orientations et les objectifs sont clairement fixés, dans un programme cohérent inscrivant l'engagement de l'entreprise dans le long terme. C'est à cette condition que les coûts seront réduits, les attentes des parties prenantes satisfaites et les collaborateurs motivés.

2. La bonne stratégie

Un diagnostic préalable bien effectué, une charte et un plan d'actions correctement respectés peuvent conduire les entreprises à obtenir la certification ISO 14001. Faire reconnaître son [SME \(Système de Management Environnemental\)](#) peut paraître simple mais encore faut-il faire les bons choix stratégiques. Force de préconisation, le Cabinet de conseil en développement durable Lamy Environnement, conseille efficacement les professionnels, en définissant les axes stratégiques prioritaires. " La priorité est-elle de renouveler son parc automobile avec des véhicules verts ou de sensibiliser les collaborateurs à l'utilisation d'autres moyens de transport que la voiture ?" s'interroge Didier Lamy, responsable du Cabinet.

Agriculture, industrie, service... la [RSE](#) tend à concerner tous types d'activités. Toutefois, si les ingrédients d'une démarche de [RSE](#) peuvent être les mêmes d'une entreprise à une autre, leur dosage dépend fortement de leur problématique.

Pour obtenir plus de renseignements sur les interventions du Cabinet Lamy Environnement, adressez un e-mail à contact@lamy-environnement.com ou appelez le 04.78.62.67.10.

A propos du Cabinet Lamy Environnement...

Le Cabinet Lamy Environnement est un bureau d'études et de conseil qui apporte des solutions techniques et stratégiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Il couvre des domaines aussi variés que les dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les études d'impact, la pollution des sols, les certifications, le Système de Management Environnemental (SME), la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)... Fort de 15 ans d'expérience et avec des clients dans l'industrie (Euromaster, Plastic Omnium, Inergy Automotive Systems...) et dans le secteur public (SNCF, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Aménageurs : Dijon, Amiens, Orléans...), Lamy Environnement s'impose naturellement comme un Cabinet de référence en matière d'environnement et de développement durable.